

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

03/08/2021

N° E21000070 /64

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

CODE : 1

Vu enregistrée le 02/08/2021, la lettre par laquelle M. le Président de la Communauté communes Marenne Adour Cote Sud demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU des communes de Saint-Laurent de Gosse et Biarrotte ainsi que le PLUi de la communauté de communes Marenne Adour Cote Sud intégrant la commune de Sainte Marie de Gosse ;

Vu le code de l'environnement

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Christian LECAILLON est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Président de la Communauté de communes Marenne Adour Cote Sud et à Monsieur Christian LECAILLON.

Fait à Pau, le 03/08/2021

La Présidente,

Signé

Valérie QUEMENER